

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 375

présenté par

M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Giraud,
M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« vie »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 7 :

« assurant aux retraités une pleine intégration dans la vie économique et sociale ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à donner une portée plus concrète et plus ambitieuse à la notion de « niveau de vie satisfaisant » contenue dans le texte actuel du projet de loi. Peu précise, cette expression paraît singulièrement insatisfaisante, à l'heure où les retraités occupent une place de plus en plus grande dans la vie tant économique que sociale de la Nation.